

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAULX**

Nombre de conseillers		L'an deux mille vingt-six, le 02 septembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Isabelle VENDRASCO, Maire.
En exercice	15	
Présents	13	
Votants	15	
Absents	2	
Exclus	0	
Date de convocation 26 août 2026		Présents : Isabelle VENDRASCO, Chantal MARCHAND, Philippe HELF, Delphine VERNEY, Sylvain DENOYELLE, Gil BENICHOU, Danielle DEPLANTE, Jean-Marie CURTO, Olivier ZAMPIN, Stéphanie MAUVERNAY, Anne-Lise ALEO, William GIRARD DESPROLET, Cyrielle MOREAU
Date d'affichage 27 août 2026		
DEL 2026-043		Absents excusés : Christophe BOCQUET et Emmanuel SERRIER
OBJET :		Procurations : Christophe BOCQUET à Philippe HELF et Emmanuel SERRIER à Gil BENICHOU <i>Cyrielle MOREAU a été nommée secrétaire de séance</i>
Taux de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation		

Il est rappelé la délibération n°2026_042, instaurant la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Il appartient désormais aux élus de se prononcer sur le taux applicable à cette nouvelle taxe.

Monsieur Philippe HELF, adjoint au Maire en charge de l'administration et des finances, précise que ce taux peut varier en 0 et 50% de la valeur locative des bien identifiés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'**unanimité** :

- **INSTAURE** un taux de 15% de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation, conformément à l'article 1406 bis du code général des impôts

La Secrétaire de séance,
Cyrielle MOREAU



Le Maire,
Isabelle VENDRASCO

